

Steinfort, le 19 janvier 2022

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3/2021/0395/157 du 10 janvier 2022 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde au syndicat HIS d'exploiter un immeuble de bureaux à Steinfort, 1, rue de l'Hôpital.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal et sur le site de l'ITM.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre



Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal